COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE LA COUR D'APPEL RÉGISSANT LES APPELS EN MATIÈRE CRIMINELLE (SASKATCHEWAN)

Les Règles de la Cour d'appel régissant les appels en matière criminelle (Saskatchewan) sont modifiées à compter du 3 octobre 2022 de la manière suivante :

Modification de la règle 11

1 La règle 11(2) est modifiée par suppression de « la partie 3 » et son remplacement par « la partie 12 ».

Nouvelle partie III.1

2 La partie suivante est insérée après la partie III :

« PARTIE III.1

Appels interjetés en vertu de l'article 839 du Code criminel

« Définition

11.1 Dans la présente partie, "appel" s'entend d'un appel interjeté en vertu de l'article 839 du Code.

« Procédure applicable à certains appels régis par l'article 839

- 11.2 Sur dépôt d'un avis d'appel se rapportant aux instances qui suivent, le registraire renvoie la question de l'autorisation d'appel à un juge de la Cour pour qu'il statue à ce sujet en cabinet :
 - a) les poursuites sommaires régies par la loi intitulée *The Traffic Safety Act*, intentées à la suite de contraventions:
 - b) les instances relatives à des arrêtés, tels que ceux d'une municipalité ou d'une autorité au sens défini dans la loi intitulée *The Summary Offences Procedure Act, 1990*.

« Procédure applicable aux autres appels régis par l'article 839

11.3 Pour tous les autres appels, l'appelant et l'intimé abordent la question de l'autorisation d'appel dans la partie II de leurs mémoires, puis procèdent en sachant que la Cour examinera cette question au début de l'audition de l'appel ».

Modification de la règle 13

- 3 Le paragraphe 13(2) est abrogé et remplacé par ce qui suit :
 - « (2) L'appelant ou l'intimé qui dépose un mémoire en dépose 3 exemplaires ou le nombre d'exemplaires qu'exige le registraire ».

Modification de la règle 25

4 La règle 25a) est modifiée par suppression de « la partie 3 » et son remplacement par « la partie 12 ».

Modification de la règle 37

- 5 La règle 37(1)c) est abrogée et remplacée par ce qui suit :
 - « c) une lettre de Legal Aid Saskatchewan confirmant son refus de représenter le contrevenant en justice ».

Nouvelle règle 39

6 La règle 39 est abrogée et remplacée par ce qui suit :

« Conditions de la mise en liberté

- **39**(1) Ayant statué que, sur conclusion d'une ordonnance de mise en liberté établie à l'aide de la formule 11 du Code, la mise en liberté devrait être accordée au contrevenant en attendant l'issue de son appel, le juge doit en préciser les conditions.
- (2) Sauf ordonnance contraire du juge qui entend la requête, toute ordonnance de mise en liberté comporte les conditions suivantes :
 - a) si l'appelant est représenté:
 - (i) il devra déposer un mémoire dans les délais impartis par les présentes règles ou fixés par le juge qui accorde la mise en liberté,
 - (ii) à défaut du dépôt du mémoire dans les délais mentionnés au sous-alinéa (i), l'ordonnance de mise en liberté sera automatiquement révoquée;
 - b) l'appelant devra comparaître en personne devant la Cour aux date et heure fixées pour l'audition de l'appel ou à la date précisée dans l'ordonnance;
 - c) si, selon la décision rendue, il reste de la peine à purger, l'appelant se livrera dès le prononcé de la décision de la Cour ou dans les délais fixés par la Cour;
 - d) l'appelant devra aviser le registraire de son lieu de résidence;
 - e) toute autre condition que le juge estime nécessaire.
- (3) L'appelant dépose auprès du registraire :
 - a) l'ordonnance de mise en liberté dûment signée;
 - b) toute somme ou valeur prévue dans l'ordonnance de mise en liberté ».

Nouvelle partie XII

7 La partie XII est abrogée et remplacée par ce qui suit :

« PARTIE XII **Preuve**

« Preuve

- **41**(1) L'appelant ou l'intimé qui désire présenter en appel des éléments de preuve qui n'avaient pas été présentés devant la juridiction inférieure doit en demander l'autorisation de la Cour par voie d'avis de requête rapportable à la date fixée pour l'audition de l'appel.
- (2) L'avis de requête est déposé au plus tard 10 jours avant la date fixée pour l'audition de l'appel ».

Nouvelle règle 42

8 La règle 42 est abrogée et remplacée par ce qui suit :

« Choix de procédure par défaut

42 Sauf disposition contraire, les requêtes présentées à la Cour ou à un juge sont présentées par avis de requête établi à l'aide de la formule N, accompagné d'un affidavit établi à l'aide de la formule O ».

Modification de la règle 43

9 La règle 43b) est modifiée par suppression de « sa profession, ».

Nouvelles règles 44 et 45

10 Les règles 44 et 45 sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

« Envoi de documents et d'avis par le registraire

- **44**(1) Le registraire peut envoyer des documents ou des avis par courrier ordinaire ou par courriel, télécopieur ou autre moyen électronique.
- (2) Tout document ou avis envoyé par le registraire par courrier ordinaire est réputé avoir été reçu 5 jours après la date de sa mise à la poste.

« Dépôt de documents

- **45**(1) Sous réserve du paragraphe (6) et sauf disposition expresse contraire des règles ou dispense du registraire, tous les documents sont déposés électroniquement à l'aide du système de dépôt électronique de la Cour, en conformité avec les usages et procédures établis par la Cour.
- (2) Le registraire peut accepter un document pour dépôt dans les cas suivants :
 - a) copie lui est remise physiquement;
 - b) copie lui est présentée par courriel, télécopieur ou autre moyen électronique.

- (3) Tout document présenté au registraire, s'il est accepté par lui, est réputé déposé aux date et heure de la présentation.
- (4) Malgré le paragraphe (3), tout document déposé à l'aide du système de dépôt électronique de la Cour, ou présenté autrement au registraire, après 16 heures un jour ouvrable est, s'il est accepté par le registraire, réputé déposé le jour ouvrable suivant.
- (5) Sous réserve du paragraphe (6), dans le cas d'un mémoire ou de tout autre document de plus de 20 pages, couverture comprise, la partie déposante doit, en plus de déposer le document à l'aide du système de dépôt électronique de la Cour, déposer le nombre requis de copies papier dans les 5 jours suivant le dépôt électronique.
- (6) Sauf directive contraire du registraire, les personnes qui se représentent elles-mêmes sont dispensées du dépôt électronique des documents à l'aide du système de dépôt électronique de la Cour ».

Abrogation de la règle 46

11 La règle 46 est abrogée.

Abrogation de la Directive de pratique criminelle nº 8

12 La Directive de pratique criminelle nº 8 est abrogée.

Nouvelles formules

13 Les formulaires des Règles de la Cour d'appel régissant les appels en matière criminelle (Saskatchewan) sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

« FORMULE A

	[Règle 9]	CACR
	COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEV	VAN
ENTRE		
ET		appelant
EI	SA MAJESTÉ LA REINE	intimée
	AVIS D'APPEL (de tout contrevenant)	
A. L'APPELANT SOUHA	AITE APPELER :	
DE LA DÉCLAR	ATION DE CULPABILITÉ	
DE LA DÉCLAR	AATION DE CULPABILITÉ ET DE LA SENTE	ENCE
DE LA SENTENO	CE SEULEMENT	
DE SA DÉSIGNA DÉLINQUANT À	ATION DE DÉLINQUANT DANGEREUX OU À CONTRÔLER	J DE
AUTRE		
(précis	ser la nature de l'appel)	
B. RENSEIGNEMENTS S	SUR L'APPELANT	
Nom:	Prénom usuel	Second prénom
Date de naissance :année		•
Si l'appelant est une personi	ne morale :	
Si l'appelant est en détention	n:	_

établissement carcéral

Si l'appelant n'est pas en détention :			
	adresse		_
	ville		_
	province		-
	code postal		-
Téléphone :			
Adresse de courriel :			
Télécopieur :			
C. RENSEIGNEMENTS SUR LA DI	ÉCLARATION	DE CULPABILIT	É ET LA SENTENCE
1. Lieu du prononcé de la déclaration			
		ou	VIIIC
		Cour du Banc de la Centre judiciaire d	a Reine e
2. Nom du juge :			
3. Infraction(s) dont le contrevenant a			
4. Peine imposée :			
5. Date du prononcé de la déclaration			
6. Date du prononcé de la sentence : _	année mois	/ s jour	

D. MOYENS D'APPEL

L'	APPELANT S	SOUHAIT	E EN APPELER	POUR LES RA	AISONS SUIVA	NTES:	
	(Cette sec	tion peut être	allongée ou des pas	ges peuvent être aj	outées.)		
Ε.	REPRÉSEN	NTATION	EN JUSTICE				
1.	L'appelant e	est représer	nté en appel par :				
	Nom de l'av	vocat :	m de famille			<u>-</u>	
		No	m de famille			Prénom	
	Adresse:	adresse					
		ville					
		Ville					
		province					
		code posta	I				
	Téléphone :	1					
	Adresse de	courriel:					
	Télécopieur	r:					
	-	- OU -					
2.	En ce mome	ent, l'appel	ant n'a pas d'avo	ocat, mais il a l'	intention:		
	de	se faire repi	ésenter par avoca	ıt			
		ou	_				
	de	se représent	er lui-même en a	ppel.			

F. PRÉSENCE À L'AUDITION DE L'APPEL À l'audition de l'appel, l'appelant préfère : (faire un seul choix) assister en personne ou assister par vidéoconférence (si l'établissement carcéral est équipé) ne pas être présent. G. SI UN NOUVEAU PROCÈS EST PRESCRIT, L'APPELANT DÉSIRE SE FAIRE JUGER : par juge et jury ou par juge seul. Date : _ Signature (Prière de noter : Le registraire remettra une copie du présent avis d'appel à la Couronne.)

DESTINATAIRE: REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

FORMULE B

[*Règle 10*]

		CACR
COUR D'APPEL DE LA SA	ASKATCHEWAN	
ENTRE SA MAJESTÉ LA	REINE	appelante
ET		
		_ intimé
AVIS D'APP (du procureur gé		
A. LE PROCUREUR GÉNÉRAL SOUHAITE APPELER	:	
DE L'ACQUITTEMENT		
DE LA SENTENCE		
DE L'OMISSION DE FAIRE UNE DÉSIGNATIO DE DÉLINQUANT À CONTRÔLER	N DE DÉLINQUANT DA	NGEREUX OU
AUTRE		
(préciser la nature de l'appel)		
3. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACQUITTEMENT OU L	A SENTENCE	
. Lieu du procès ou de la reconnaissance de culpabilité :	Cour provinciale	
	ville	3
	Cour du Banc de la Rei Centre judiciaire de	
2. Nom du juge :		
3. Infraction(s) visée(s) par la déclaration de culpabilité ou	l'acquittement :	
4. Peine imposée :		

5. Date du proi	noncé de la déclaration de culpab	pilité: / jour
6. Date du proi	noncé de la sentence :/ _ année/	mois / jour
C. MOYENS D	'APPEL	
L'APPELANTE	SOUHAITE EN APPELER POU	UR LES RAISONS SUIVANTES :
•	tion peut être allongée ou des pages peu	ovent être ajoutées.) DRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION
Procureur génér	al de/du :	
A		
Adresse:	adresse	_
	ville	<u> </u>
	province	
	code postal	_
Téléphone :		<u> </u>
Adresse de	courriel:	
Télécopieur	:	<u> </u>
Date :année	_//	Signature

DESTINATAIRES: L'intimé

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN) S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382

Télécopieur : 306-787-5815 Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

FORMULE C

[*Règle 11*]

	L		CACR
	COUR D'APPEL D	E LA SASKATCHEWAN	
ENTRE			
ET			appelant
			intimé
	AVIS DE RET	FRAIT D'AVOCAT	
SACHEZ que j'ai l'intention d	le cesser d'agir pour v	ous dans cet appel à compter d	l'aujourd'hui.
d'une copie du présent avis acc	compagnée de la preu	0 jours suivant la date du dépôt ve de sa signification à vous, a et je n'accepterai la significatio	ucun document afférent à
J'ai fait signifier la présente à		le(da	
par le moyen suivant :	(nom)	(da on à personne, courrier recommandé	ute)
(mode de	e signification : significati	on a personne, courrier recommande	ou telecopieur)
FAIT à	_, en Saskatchewan,	le(date)	·
		Signature	

DESTINATAIRES: L'appelant / L'intimé

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN) S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815 Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

Cabinet:	
Avocat chargé du dossier :	
Adresse aux fins de signification :	
Téléphone:	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE D

[*Règle 26*]

CACR	
CACK	

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

ENTRE				
- ET				appelant
-				intimé
	<u>CERTIFICAT DE</u>	SIGNIFICATION	<u>ON</u>	
Je soussigné(e),			_, certifie qu	i'une copie conforme de
	, dont un original ou une	copie conforme e	st consigné	au dossier du tribunal, a
été signifiée à	le		à	·
		(date)		(heure)
FAIT à	, en Saskatchewan, le	(date)		·
	s	ignature		
	N	Iom :		
	R	eprésentant du pro	cureur généra	ıl de/du
	A	dresse:		

DESTINATAIRE: REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

FORMULE E

[Règle 32]

		CACR
	COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN	
ENTRE		
ET		appelant
		 intimé
	AVIS DE RENVOI POUR GESTION D'APPI	<u>EL</u>
-	de la règle 32, le registraire a renvoyé cet appel pour g en cabinet au palais de justice du 2425, avenue Victoria à 10 heures du matin ou aussitôt	, à Regina, en Saskatchewan
	que, en vertu de la règle 32, le juge pourra rendre toute directive qui, à son avis, contribuera à la gestion effic	
a) fixer des éche	éances pour les étapes menant à l'audition de l'appel;	
b) programmer	l'audition de motions avant l'audition de l'appel;	
c) rendre toute a	autre ordonnance propre à accélérer le processus d'app	el;
	ppel à la cour pour qu'il soit rejeté pour cause d'abando elle estime indiquée.	on ou pour qu'elle rende toute
	que, si vous ne comparaissez pas aux date et heure indi rendue en votre absence.	quées ci-dessus, une
	que si vous êtes en détention, des dispositions seront pr hone ou, s'il convient, par vidéoconférence.	rises pour que vous
FAIT à Regina, en Sask	catchewan, le	
	Registraire de la Cour o	d'appel

DESTINATAIRES: L'appelant

L'intimé

Auteur de la délivrance du présent avis de renvoi : REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

FORMULE F

[*Règle 34*]

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWA	N
ENTRE	
ET	appelant
	intimé
DEMANDE DE REPORT D'AUDITION	<u>]</u>
SACHEZ CE QUI SUIT :	
1. Je sollicite le report en de l'audition d'appel pr	évue dans la présente affaire.
2. Motif de cette demande de report :	
3. J'ai donné avis de la présente demande à l'	, qui a :
FAIT à, en Saskatchewan, le(date)	·
Signature	

DESTINATAIRES: L'appelant / L'intimé

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382

Télécopieur : 306-787-5815 Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant) :	
Adresse aux fins de signification :	
	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone:	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE G

[*Règle 35*]

		,	CACR
	COUR D'APPEL DE LA	SASKATCHEWAN	
ENTRE			
			– appelant
ET			_
			intimé
	<u>AVIS DE JUSTI</u>	<u>FICATION</u>	
palais de justice du 242 matin ou aussitôt, par a SACHEZ EN OUTRE o comparaissiez par télép SACHEZ EN OUTRE o pourra être rejeté, en vo	de la règle 35, le registraire a renv 5, avenue Victoria, à Regina, en S près, que l'affaire pourra être enterque si vous êtes en détention, des de hone ou, s'il convient, par vidéocc que, si vous ne comparaissez pas a otre absence, pour cause d'abandor catchewan, le	askatchewan le (date) ndue, pour qu'il soit rejeté plispositions seront prises ponférence. ux date et heure indiquées cont.	, à 10 heures du pour cause d'abandon. ur que vous
DESTINATAIRES:	L'appelant		
	L'intimé		
Auteur de la délivrance	du présent avis de justification :	REGISTRAIRE COUR D'APPEL DE LA SA 2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWA S4P 4W6 Téléphone: 306-787-5382 Télécopieur: 306-787-5815 Dépôt él.: https://ecourt.sas	AN)

FORMULE H [Règle 36]

	[Kegie 30]	CACR
	COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN	
ENTRE		
E.T.		appelant
ET		 intimé
	AVIS D'ABANDON	
SACHEZ que l'appela	nt,	_, abandonne son appel:
(cocher tous les choix qui s	'appliquent)	
DE LA DÉC	CLARATION DE CULPABILITÉ	
DE LA DÉC	CLARATION DE CULPABILITÉ ET DE LA SENTENCE	
DE LA SEN	ITENCE	
DE SA DÉS DÉLINQUA	SIGNATION DE DÉLINQUANT DANGEREUX OU DE ANT À CONTRÔLER	
DE L'ACQ	UITTEMENT	
AUTRE		
_	(préciser la nature de l'appel abandonné)	
	, en Saskatchewan, le(date)	

Signature de l'appelant ou de son avocat

DESTINATAIRES: L'intimé

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon
adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)

FORMULE I

[*Rule 37*]

ustice heures vertu de

Signature

DESTINATAIRES: Ministère de la Justice et du Procureur général

Direction des services aux tribunaux

1010 - 1874, rue Scarth

Regina (Saskatchewan) S4P 4B3 Téléphone : 306-787-5359 Télécopieur : 306-787-8737

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant):	
Adresse aux fins de signification :	
Ç	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone:	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE J

[*Règle 37*]

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

ET		appelant
		 intimé
	<u>AFFIDAVIT À L'APPUI</u>	
	(nom du requérant), de(ville) ou affirme solennellement) ce qui suit :	, en Saskatchewan
	opelant(e) / le (la) requérant(e) dans cet appel et je fais le ête en vue d'obtenir la désignation d'un avocat en vertue Canada).	
2. [Sur autani y compris :	t d'alinéas qu'il vous faut, décrivez votre situation persoi	nnelle à tout point de vue,
a) situ	ation financière :	
	cation:	
	familial:	
	écédents de travail :	
	res:	
SOLENNELLEM à	RMENT (OU AFFIRMÉ MENT) DEVANT MOI, en Saskatchewan,2 Signature	

DESTINATAIRE: REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815 Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant) :	
Adresse aux fins de signification :	
· ·	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone:	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE L

[*Règle 38*]

		CACR
COUR D'APPEL	DE LA SASKATCHEWAN	
ENTRE		
ET		appelant
		intimé
AVIS	<u>DE REQUÊTE</u>	
SACHEZ qu'une requête sera présentée à un juge du 2425, avenue Victoria, à Regina, en Saskatchev du matin ou aussitôt, par après, que l'affaire pourr attendant l'issue de cet appel, en vertu de l'article SACHEZ EN OUTRE que les pièces suivantes ser a) le présent avis de requête; b) l'affidavit de	wan le mercredi(date) ra être entendue, pour que le requéra e 679 du <i>Code criminel</i> (Canada). ront déposées à l'appui de la requête, établi à l'aide de la formule M;	, à 10 heures nt soit mis en liberté en :
FAIT à, en Saskatchewan		·
	Signature	
DESTINATAIRE: REGISTRAIRE		

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815 Dépôt él. : <u>https://ecourt.sasklawcourts.ca</u>

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant) :	
Adresse aux fins de signification :	
	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone:	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE M

[*Règle 38*]

\sim	α	
1 · A	CR	

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

ENTRE		
ET		appelant
		 intimé
	<u>AFFIDAVIT À L'APPUI</u>	
	(nom du requérant), de (ville) (ou affirme solennellement) ce qui suit :	, en Saskatchewan
	ppelant(e) dans cet appel et je fais le présent affidavit à l'ama mise en liberté, en vertu de l'article 679 du <i>Code crimi</i> l'appel.	
2. [Sur autar y compris	nt d'alinéas qu'il vous faut, décrivez votre situation person :]	nnelle à tout point de vue,
a) sitt	uation financière :	
	ucation:	
	t familial :	
	técédents de travail :	
	tres:	
àce	RMENT (OU AFFIRMÉ MENT) DEVANT MOI, en Saskatchewan,2 Signature x serments pour la Saskatchewan	

DESTINATAIRE: REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant) :	
Adresse aux fins de signification :	
•	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone :	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE N

[Règle 42]

		[.6]	CACR
	COUR D'AF	PPEL DE LA SASKATCHEWAN	
ENTRE			
ЕТ			appelant
L1			intimé
	<u> 4</u>	AVIS DE REQUÊTE	
du 2425, avenue Victor	ia, à Regina, en Sask	n juge de la Cour d'appel siégeant en ca atchewan le mercredi	, à 10 heures
	(décrire la n	ature de l'ordonnance)	
en vertu de	(indiauer la si	ource autorisant la requête)	·
SACHEZ EN OUTRE o a) le présent av b) l'affidavit do	que les pièces suivant is de requête; e	tes seront déposées à l'appui de la reque de la reque de la formule de la Cour estime recevable.	uête :
FAIT à	, en Saskatcl	hewan, le(date)	·

Signature

DESTINATAIRES: L'appelant / L'intimé

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382

Télécopieur : 306-787-5815 Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant) :	
Adresse aux fins de signification :	
_	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone :	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

FORMULE O

[Règle 42]

CACD	
CACR	

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

ENTRE		
ET		- appelant
		- intimé
	AFFIDAVIT À L'APPUI	
Je soussigné(e),	, de	, en Saskatchewan
(nom du reque déclare sous serment (ou affirme solo		
`	ntimé(e) dans cet appel et je fais le présent affidav	vit à l'appui de ma
		* *
1	(indiquer la nature de l'ordonnance et la source l'o	autorisant)
	'il vous faut, décrivez toutes les facettes de votre s lonnance sollicitée, y compris :]	situation personnelle
a) situation financiè	re:	
b) éducation :		
	avail:	
FAIT SOUS SERMENT (OU AFFI SOLENNELLEMENT) DEVANT		
à,	en Saskatchewan,	
ce2		
	Signature	
Commissaire aux serments pour la Ma commission expire le		
True commission expire is	·)	

DESTINATAIRES: L'appelant / L'intimé

REGISTRAIRE

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

2425, AVENUE VICTORIA REGINA (SASKATCHEWAN)

S4P 4W6

Téléphone : 306-787-5382 Télécopieur : 306-787-5815

Dépôt él. : https://ecourt.sasklawcourts.ca

CE DOCUMENT EST DÉPOSÉ PAR :

Cabinet (le cas échéant):	
Avocat chargé du dossier (le cas échéant):	
Nom de l'autoreprésenté (le cas échéant) :	
Adresse aux fins de signification :	
	(adresse du cabinet dans le cas d'une représentation par avocat, sinon
	adresse résidentielle ou professionnelle de l'autoreprésenté)
Téléphone:	
Adresse de courriel :	
Télécopieur (le cas échéant):	

».

CERTIFICAT

	Saskatchewan, atteste que les présentes règles ont été aformément à l'article 22 de la <i>Loi de 2000 sur la Cou</i>	
FAIT à Regina, en Saskatchewan, le	2022.	
	Robert G juge en chef de la Sas	Richards,